



**ACADÉMIE
DE LILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Délégation de Région Académique
à la Formation Professionnelle
Initiale et Continue**

Lille, le 22 février 2023

DRAFPIC

Pôle d'appui n°DRAFPIC_PA_2023_071

Dossier suivi par :

Bertrand LORTHIOIR

Délégué Régional à la Formation Continue

Adjoint au DRAFPIC

La Rectrice de Région Académique

Rectrice d'Académie

Chancelière des Universités

à

Marie-Hélène WARTELLE

Coordinatrice Régionale Formation Continue

03 20 15 62 92

drafpic@region-academie-hauts-de-france.fr

Messieurs les Inspecteurs d'académie – Directeurs
Académiques des Services Départementaux
de l'Education Nationale

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'académie
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux
et Inspecteurs de l'Education nationale
Enseignement Technique Information et Orientation

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Mesdames et Messieurs les directeurs de C.I.O

Messieurs les Présidents d'Université

Monsieur le Directeur du CROUS

Mesdames et Messieurs les Chefs de service du Rectorat

**VOUS VOUDREZ BIEN ASSURER LA MEILLEURE DIFFUSION DE CETTE CIRCULAIRE PAR AFFICHAGE
EN SALLE DES PROFESSEURS ET DANS LES SERVICES ADMINISTRATIFS**

Objet : Recrutement de Conseiller(ère)s en Formation Continue – Campagne 2023/2024.

Plusieurs postes de Conseillers en Formation Continue sont susceptibles d'être vacants à la prochaine rentrée scolaire dans l'Académie de Lille. Pour exercer ces fonctions, sont recherchés des candidats fortement motivés par les relations publiques, la négociation avec un goût affirmé pour l'innovation.

Je vous rappelle que peuvent être candidats à ces emplois, conformément au décret n° 90.426 du 22.05.1990,

- L **Les membres des corps des personnels d'inspection, de direction, d'enseignement, d'éducation et les membres d'autres corps relevant du Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports.** Ces derniers doivent être classés dans la **catégorie A** telle que prévue à l'article 29 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires pour la fonction publique d'Etat.
- L **Les fonctionnaires titulaires de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent,** appartenant à un corps, à un cadre d'emploi ou à un emploi de catégorie A, sauf dispositions contraires prévues par leur statut. Pour pouvoir être affectés dans les fonctions de CFC, ces personnels devront être détachés de leur corps d'appartenance.
- L **Les personnels contractuels du Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports recrutés sur des supports de catégorie A** selon les dispositions du décret n°93-412 du 19 mars 1993. Sous réserve qu'ils satisfassent aux dispositions suivantes :

P.J. : Pour diffusion

- L *Calendrier prévisionnel de recrutement*
- L *Coordonnées des GRETA de l'Académie de LILLE*
- L *Missions des CFC*
- L *Textes*

- Avoir une bonne connaissance du système éducatif français, des dispositifs de formation individualisée et une expérience significative dans le domaine de la Formation Continue
- Justifier des titres et diplômes exigés pour le recrutement de contractuels de catégorie A au sens du décret précité (titre ou diplôme équivalent sanctionnant 3 années d'études après le baccalauréat)

Les **candidats issus du secteur privé et les personnes en recherche d'emploi** devront dans tous les cas satisfaire aux mêmes conditions que celles exigées pour les personnels contractuels du Ministère de l'Education Nationale : **justifier au moins d'un titre ou diplôme équivalent sanctionnant au moins de 3 années d'études après le baccalauréat**, et d'une solide expérience en Formation Continue.

Peuvent également postuler les Conseillers en Formation Continue déjà en poste dans une autre académie.

Jé vous prie de bien vouloir porter à la connaissance de tous les personnels (enseignants et administratifs) placés sous votre autorité, le présent appel à candidatures ainsi que les documents annexes relatifs au recrutement des conseillers en formation continue. Ceux-ci sont également téléchargeables que <https://www.ac-lille.fr> ou <https://monavenirpro-hdf.fr/recrutement>

Les dossiers de candidature seront à compléter directement par le biais de la plateforme de dématérialisation à partir du lien suivant :

<https://ppe.orion.education.fr/hautfrance/itw/answer/s/XW2HpeM4oV/k/DossierCandidatureCFC>

Aucun accès ne sera possible après la date du 5 avril 2023.

Conformément aux instructions réglementaires, après vérification de la recevabilité des candidatures, les candidats sélectionnés se verront convoquer à un entretien et une épreuve écrite qui se dérouleront soit les mardi 23 et mercredi 24 mai 2023.

La commission chargée de donner son avis sur les candidatures sera réunie dans les jours suivants, afin que les candidats inscrits sur la liste d'aptitude soient informés de la décision rectorale début juillet.

Concernant les personnels déjà titulaires de la qualification de Conseillers en Formation Continue qui souhaitent intégrer l'Académie de Lille, je les invite à compléter le dossier de candidature par le biais de ladite plateforme et à se rapprocher des services de la Délégation de Région Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue afin d'être reçus en entretien par le Délégué Régional à la Formation Continue (Tél : 03 20 15 62 92).



Valérie CABUIL